

Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-09

Programme d'entretien de l'Ouche et de ses affluents – Plan de financement 2016

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Étaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Étaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Les travaux d'entretien de la végétation rivulaire sur l'année 2016, relatifs à la DIG, concernent les secteurs suivants :

année	n° tranche	cours d'eau	communes	linéaire	estim. PU (HT)/ml	total HT	total TTC
2016	1	Ouche	Crimolois Fauverney Magny s/ Tille Varanges Tart le Bas Tart le Haut Tart l'Abbaye Trouhans Echenon	27 070	0.90 €	24 363.00 €	29 235.60 €
	1	ruisseau d'Antheuil	Antheuil Veuvey s/ Ouche	3 660	3.50 €	12 810.00 €	15 372.00 €
	1	la Geline	Tart le Bas Tart le Haut Tart l'Abbaye	3 010	4.00 €	12 040.00 €	14 448.00 €

TOTAL TTC 2016 : 59 055.60 €

Le plan de financement des travaux est établi selon les critères d'interventions actuels de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, soit une participation de 30% du montant estimatif TTC.

Cours d'eau	Total HT	TVA 20.00 %	Total TTC	Agence RMC – 30%	Autofinancement SBO
Ouche	24 363.00 €	4 872.60 €	29 235.60 €	8 770.68 €	20 464.92 €
Ruisseau d'Antheuil	12 810.00 €	2 562.00 €	15 372.00 €	4 611.60 €	10 760.40 €
Geline	12 040.00 €	2 408.00 €	14 448.00 €	2 889.60 €	11 558.40 €

Les travaux devront faire l'objet de consultations conformément au Code des Marchés Publics.

Le Comité syndical décide :

- d'approuver le plan de financement tel que décrit précédemment
- d'autoriser Madame la Présidente du SBO à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée, conformément au plan de financement sus-énoncé.
- de donner délégation à Madame la Présidente pour signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 42

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



La Présidente

Christine DURNERIN



Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-10

Mise en place d'épis sur l'Ouche à Crimolois – Chantier pilote 2016

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Étaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Étaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

L'Ouche sur la commune de Crimolois présente un profil en travers très recalibré (sous forme de trapèze).

Afin de diversifier le milieu il est proposé la mise en place d'épis déflecteurs sur 100 ml.

Ces épis devront permettre de :

- maintenir un chenal central d'écoulement à l'étiage
- améliorer la qualité de l'habitat des poissons et invertébrés
- améliorer l'esthétique du site

Ces épis seront réalisés à l'aide d'enrochements implantés dans le fond du lit mineur de l'Ouche. Ils seront submersibles en périodes de hautes eaux.

Ce projet sera soumis pour instruction auprès des services de la Direction Départementales des Territoires (21).

Il est décidé d'investir un crédit de **20 000.00 € TTC** pour la réalisation de ce chantier.

Les travaux devront faire l'objet de consultations conformément au Code des Marchés Publics.

Le Comité syndical décide :

- d'approuver le plan de financement tel que décrit précédemment
- d'autoriser Madame la Présidente du SBO à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée, conformément au plan de financement sus-énoncé.
- de donner délégation à Madame la Présidente pour signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

La Présidente

Christine DURNERIN

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-11

Programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire de la Vandenesse et de ses Affluents – Plan de financement 2016 – Troisième tranche d'entretien

Le **03 février 2016**, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche* :
Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse* :
Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche* :
Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon* :
Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE, Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*
Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval* :
Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.
Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Pour des raisons administratives, la troisième tranche d'entretien, initialement prévue en 2015, n'a pas pu être réalisée. Elle sera donc engagée en 2016 dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

La troisième tranche couvre le linéaire suivant :

Commune	Vandenesse (linéaire en ml de berge)
Créancey	9 940 ml
Maconge	1 665 ml
Vandenesse en Auxois	6 225ml

total	17 830 ml
-------	-----------

Commune	Ruisseau de Commarin (linéaire en ml de berge)
Vandenesse en Auxois	2 200 ml
Châteauneuf	440 ml

Total	2 640 ml
-------	----------

En ce qui concerne le financement de cette tranche de travaux, la décomposition est la suivante :

Montant estimatif de 30 000.00 € HT de travaux, soit 36 000.00 € TTC répartis de la façon suivante :

- financement Agence RMC = 30 % du TTC soit 10 800.00 €
- autofinancement SBO = 70 % du TTC soit 25 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- de solliciter une aide financière sur l'année 2016, telle que décrite ci-dessus, auprès du partenaire financier qu'est l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document contractuel nécessaire à l'exécution de ce marché de travaux
- d'engager les travaux relatifs au marché, sur le secteur susmentionné, dès que possible

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

La Présidente



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016

Christine DURNERIN



Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-12

Programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire de la
Vandenesse et de ses Affluents – Plan de financement 2016 –
Quatrième tranche d'entretien

Le **03 février 2016**, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*
Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*
Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*
Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*
Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette,
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*
Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves,
MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*
Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.
Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

La dernière tranche du programme cité en objet concerne uniquement le ruisseau de Commarin et sera entreprise à l'issue de la réalisation de la troisième tranche d'entretien.

La quatrième tranche couvre le linéaire suivant :

Commune	Ruisseau de Commarin (linéaire en ml de berge)
Echannay	2 660 ml
Montoillot	4 800 ml
Commarin	6 440 ml
Vandenesse en Auxois	2 650 ml
total	16 550 ml

L'exécution des travaux sera entreprises dans le respect des montants inscrits au budget.

En ce qui concerne le financement de cette tranche de travaux, la décomposition est la suivante :

Montant estimatif de 30 000.00 € HT de travaux , soit 36 000.00 € TTC répartis de la façon suivante :

- financement Agence RMC = 30 % du TTC soit 10 800.00 €
- autofinancement SBO = 70 % du TTC soit 25 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- de solliciter une aide financière sur l'année 2016, telle que décrite ci-dessus, auprès du partenaire financier qu'est l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document contractuel nécessaire, à l'exécution de ce marché de travaux
- d'engager les travaux relatifs au marché, sur le secteur susmentionné, dès que possible

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 42

La Présidente



Christine DURNERIN

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Comité syndical
Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-13

**Restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges –
Etude d'avant projet définitif**

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN, Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Le projet a pour objectif de reconnecter sur environ 1200 ml des friches et anciens méandres de l'Ouche autrefois rectifiée. Cette démarche vise à améliorer le fonctionnement de la rivière en maintenant à l'identique le niveau de protection. Elle consiste en deux opérations : ouvrir (ou enlever) le merlon actuel situé sur la berge et recréer le merlon à 80 m en moyenne du lit mineur.

Les contours du projet étant connus, une étude d'avant projet définitif sera conduite afin de :

- dimensionner le remblai en lit majeur conformément au niveau de protection actuel, aux forces auxquelles l'ouvrage sera soumis et à la particularité du terrain naturel
- modéliser les impacts sur la ligne d'eau en étiage, en débit moyen et en crue.

L'étude d'avant projet définitif est estimée à 20 000 €TTC. Le financement de cette action par l'Agence de l'eau est bonifié dans le cadre du contrat de Bassin Ouche mis à jour. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau : 80% du TTC
- SBO : 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- APPROUVE le projet d'étude tel que présenté par Madame la Présidente,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- AUTORISE Madame la Présidente à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché d'étude,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

La Présidente

Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-14

Participation aux diagnostics et plans de désherbage communaux de Corcelles-lès-Monts et Flavignerot

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche* :
Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse* :
Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche* :
Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon* :
Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette,
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*
Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves,
MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval* :
Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.
Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Le Syndicat du bassin de la Vouge engage depuis 2007 des diagnostics et Plans de Désherbage Communaux qui précisent les pratiques d'entretien des communes du bassin de la Vouge.

Deux nouvelles communes sont concernées en 2016, qui ont la particularité d'être sur le bassin de l'Ouche également. Une convention de partenariat pourra être signée entre les deux syndicats afin de participer pour moitié du restant à charge sur ce projet.

La participation du SBO sera de 1000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- APPROUVE la participation financière du SBO telle que présentée par Madame la Présidente,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

La Présidente



Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-15

Contrat de nappe de Dijon sud

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

La Présidente rappelle que la CLE de l'Ouche est associée à la gestion de la nappe de Dijon sud par le biais de l'InterCLE créée entre les SAGE de l'Ouche et de la Vouge, demandée par le Comité de bassin, et compte tenu de la situation de cette nappe joignant hydrogéologiquement les deux bassins versants.

La CLE de l'Ouche, par délibération du 23 novembre dernier, a approuvé le contenu du contrat de nappe. Pour autant, c'est le SBO, structure porteuse du SAGE de l'Ouche qui est sollicité budgétairement, la CLE ne disposant d'aucun moyen propre.

Le contrat de la nappe est une démarche partenariale et contractuelle, sans portée juridique, qui a pour objectif de favoriser une approche concertée et participative de la gestion durable de la ressource en eau souterraine de la nappe de Dijon Sud dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel 2016-2021, portées par la structure animatrice (InterCLE) ou par d'autres maîtres d'ouvrages publics et privés.

OBJECTIF ET ENJEUX DU CONTRAT

Le contrat de nappe de Dijon Sud est construit en cohérence avec les autres outils d'aménagement et de gestion présents sur le territoire (SAGEs Vouge et Ouche) et nationaux (SDAGE RM 2010-2015 puis 2016-2021) pour répondre aux objectifs de bon état chimique et quantitatif fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE).

Le programme d'action pluriannuel se décline en cinq grands enjeux d'intervention :

1. **Animation (ANIM)**: assurer la coordination pour une bonne gestion patrimoniale de la nappe
2. **Gestion quantitative (Q)** : assurer des prélèvements cohérents sur la nappe classée en Zone de Répartition des Eaux
3. **Résorption des pollutions (POL)** : caractériser, traiter et prévenir les pollutions sur la nappe
4. **Suivis (SUI)** : améliorer les connaissances et assurer un suivi de la ressource
5. **Communication (COM)** : communiquer, sensibiliser et susciter l'engagement d'actions pour la préservation de la nappe

A CE TITRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT S'ENGAGENT :

- à adhérer aux enjeux et objectifs à atteindre sur la nappe de Dijon Sud,
- à rechercher la plus grande cohérence d'action avec l'ensemble des partenaires,
- à intégrer la question de la ressource en eau dans leurs politiques locales d'aménagement du territoire,
- à participer activement aux instances de concertation du contrat pour la bonne mise en œuvre du programme d'action,
- à s'impliquer techniquement et financièrement dans les actions du contrat lui incombant en tant que **co-financeur** des actions de l'InterCLE.

La liste des actions prévues au contrat de nappe sont listées en annexe 1.

La part des dépenses non subventionnées est répartie entre les partenaires de l'Inter CLE :

- ✓ Communauté Urbaine du Grand Dijon,
- ✓ Communautés de Communes du Sud
- ✓ Communautés de Communes Gevrey Chambertin,
- ✓ Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ✓ **Syndicat du Bassin versant de l'Ouche**

Par ailleurs, l'EPTB Saône Doubs pourra, au cas par cas, participer également à certaines de ces actions.

Enfin, il est précisé que durant toute la durée du contrat, il est nécessaire de pérenniser le poste de chargé de mission de l'Inter CLE.

L'engagement dans ce contrat permet de bénéficier d'un appui technique et de conseils de l'InterCLE, facilitera la mobilisation de financements publics pour les projets figurant dans le programme d'action et contribuera à préserver une ressource en eau majeure tout en satisfaisant les différents usages.

Au titre de l'exercice 2016, il est proposé d'inscrire :

- ✓ 3 600 € en section de fonctionnement au titre de la participation au poste d'animateur « contrat de nappe »
- ✓ 10 000 € en section de fonctionnement au titre de la participation au programme prévisionnel de communication inscrit au contrat de nappe

Cette inscription est une dépense nette du SBO au titre de la part non subventionnable du contrat de nappe.

Le comité syndical, après avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition d'inscription budgétaire au titre de l'exercice 2016,
- AUTORISE la Présidente à signer le futur contrat de la nappe de la Dijon Sud,
- CHARGE la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 42

La Présidente

Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



ANNEXE 1

Code action	Nom action	Estimatif de l'action (HT€)	Taux maximum de financement (%)	Financier
ANIM.1.1.2	Réaliser l'étude-bilan de mi contrat et de fin de contrat	30 000	50%	AE RM&C
ANIM.1.1.3	Consolider le statut de l'Inter CLE et ses missions	0	Sans objet	
COM.1.1.4	Développer la visibilité du contrat de nappe de Dijon Sud auprès des partenaires	0	Sans objet	
COM.1.1.5	Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	40 000	50%	AE RM&C
SUI.1.1.6	Développer le Système d'Information Géographique (Q-GIS)	3 000	50%	AE RM&C
SUI.1.2.2	Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et les temps de transit entre les stations de pompage AEP	60 000	50%	AE RM&C
COM.2.1.1	Sensibiliser les utilisateurs d'eau professionnels et publiques à s'orienter vers des pratiques moins consommatrice d'eau	0	Sans objet	
Q.2.2.1	Evaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue	0	Sans objet	
Q.2.2.2	Evaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine	0	Sans objet	
SUI.2.2.4	Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts	0	Sans objet	
COM.2.2.5	Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	8 000	50%	AE RM&C
COM.3.1.1	Sensibiliser les décideurs et aménageurs à la vulnérabilité de la nappe	0	Sans objet	
COM.3.2.1	Rédiger une communication spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie eau-eau, de sondes verticales et la création/réhabilitation d'ouvrage	0	Sans objet	
COM.3.3.3	Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe de Dijon Sud identifiée comme ressource majeure pour l'alimentation en eau potable	10 000	80%	AE RM&C
POL.3.5.4	Recensement des ouvrages d'infiltration de type puits perdus considérés comme à risque pour la nappe	100 000	80%	AE RM&C
POL.3.7.1	Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée et sécurisation de leur partie supérieure	50 000	50%	AE RM&C

Code action	Nom action	Estimatif de l'action (TTC €)	Taux maximum de financement (%)	Financier	Restant à charge par EPCI
ANIM.1.1.2	Maintenir le poste de chargé(e) de mission (suivi/animation contrat)	230 000	50%	AE RM&C	20 000

Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-16

Installation et mise en service d'une station de mesure hydrométrique

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette,
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves,
MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Madame la Présidente rappelle que l'objectif de retour à l'équilibre quantitatif sur le bassin de l'Ouche est dorénavant basé sur les volumes maximums prélevables fixés à l'article 1 du règlement du SAGE entré en application.

Les maîtres d'ouvrages compétents pour l'exploitation des ressources destinées à l'alimentation humaine de chaque sous bassins hydrographique sont rattachés à une station hydrométrique de référence qui permet de consulter les débits en temps réels et ainsi adapter les prélèvements afin de respecter les débits réservés (ou débits minimums biologiques).

Les stations hydrométriques en Bourgogne sont exploitées par la DREAL pour les besoins du SPC (Service de Prévision des Crues) et il n'est pas prévu d'installation supplémentaire par les services de l'Etat. Toute station supplémentaire doit donc être prise en charge par la collectivité ou l'usager qui en a le besoin.

Maîtrise d'ouvrage :

Le SBO, structure porteuse du SAGE, apparaît légitime dans la mesure où il met à disposition les moyens techniques et humains à la CLE pour que celle-ci puisse suivre et évaluer l'efficacité des dispositions et règles du SAGE.

Caractéristiques du projet :

La station serait localisée sur le pont de l'Ouche à Oucherotte, en aval de Bligny-sur-Ouche afin de devenir la station de référence pour les maîtres d'ouvrages AEP en amont de la confluence de la Vandenesse. La localisation proposée a reçu un avis favorable de la DREAL (demandé par l'AE pour être éligible à la subvention) et l'accord de la commune de Bligny-sur-Ouche, propriétaire du pont. La station sera exploitée par le service technique du SBO.

Plan de financement

L'année 2016 sera consacrée à l'installation et la mise en service. Le projet bénéficiera d'une subvention de 80% de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

	Station HT	Logiciel HT	Tarages / jaugeages	Formation	Mise en service	total
Coût	6 200 €	347 €	2 295 € (ttc)	1 330 € (ttc)	4 229 € (ttc)	
Subv. AE RM&C	4 960 €	277 €	1 836 €	1 064 €	3 383,20 €	11 520.20 €
SBO	1 240 €	70 €	459 €	266 €	845.8 €	2 880.80 €
total	6 200 €	347 €	2 295 €	1 330 €	4 229 €	14 401 €

section d'investissement : 6 547 € HT (station complète + logiciel d'exploitation)

section de fonctionnement : 7 854 € TTC (tarage (3 jaugeages) + entretien et exploitation 1^{ère} année + formation de 3 agents).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document contractuel nécessaire à l'acquisition et à l'installation de la station ci-dessus mentionné
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 42

PRÉFECTURE DE LA REGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



La Présidente

Christine DURNERIN

Comité syndical
Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016- 17

**Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la
rédaction du document unique - Demande de subvention
auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL**

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves,
MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Dans chaque collectivité, le Code du Travail (art R 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « document unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents
- Proposer de mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat étroit peut être réalisé entre les collectivités et le Fonds National de Prévention de la CNRACL. Ce projet au-delà du caractère subventionnable, permettra d'entamer une réflexion sur les méthodes de travail appliquées dans les services, et sur la prise en compte des aspects santé/sécurité à tous les niveaux de la collectivité.

Par ailleurs, le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Côte d'Or accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention. Une aide technique est apportée par le montage du dossier de demande de subvention ainsi que pour la procédure de mise en œuvre et de suivi de la démarche.

La présidente propose au Comité Syndical de :

- ⇒ S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basés sur la réalisation préalable du document unique
- ⇒ Solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de la Côte d'Or par voie de convention
- ⇒ S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention
- ⇒ Désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche
- ⇒ Solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

Adopte ces propositions

Autorise la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche

Autorise la Présidente à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition des préventeurs du CDG 21

Autorise la Présidente à engager les crédits correspondant au montant du devis établi par le CDG 21

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42



La Présidente

Christine DURNERIN

16 FEV. 2016

